

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-316  
RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE  
DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-316 sur l'utilisation de l'eau potable de la Ville d'Asbestos »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 30 avril 2021, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 30 avril 2021.



Me Marie-Christine Fraser, greffière